

VILLATE INFOS



mairie-villate.fr

Budget

Vote du compte administratif 2021 et adoption du budget primitif 2022.

PLU

Le Plan Local d'Urbanisme est approuvé !



Résultats des élections présidentielles et législatives !

LES ASSOCIATIONS

Découvrez les nouveautés !

UKRAINE

Votre action solidaire avec le peuple ukrainien.

SOUTIEN AU PEUPLE
UKRAINIEN

Sommaire

Le mot du Maire 3

Vie locale 4 à 9

- **Délibérations**
- **Budget**
- **Cérémonies du 19 mars et du 8 mai**
- **Résultats des élections**
- **Urbanisme et travaux**

Infos du Muretain 10

- **Aqualudia a fêté son 20^{ème} anniversaire**
- **Club des Entreprises du Muretain**
- **Gestes « éco-citoyens » à Villate**
- **Les encombrants**

Les 40 ans du SIAS 11

Les associations 11 à 14

Brèves 14

- **Bienvenue au nouveau prêtre**
- **Ukraine : votre soutien solidaire**

Mairie 15

- **État civil**
- **Informations municipales**
- **Horaires mairie**



Évènements organisés par le Comité des Fêtes et/ou la Mairie de Villate

Fête nationale / grillades :	13 et 14 /07/2022
Fête locale :	02 au 05/09/2022
Vide grenier :	18/09/2022
Octobre Rose :	01/10/2022
Halloween :	31/10/2022
Cérémonie du 11 novembre :	11/11/2022
Loto d'automne :	20/11/2022
Goûter de Noël :	11/12/2022

Autres évènements

Téléthon :	02 et 03/12/2022
------------	------------------

Sous réserve de la situation sanitaire



Journal d'informations municipales de la mairie de Villate Place Saint Blaise, 31860 VILLATE.

Directeur de la publication : Jean-Claude GARAUD - **Rédacteurs** : Nadine CARLES déléguée à la communication, les membres de la commission communication : Dominique ALAMINDOS - Patrick CONCATO - Claude DUFOUR - Virginie GROS - Gabriel MAURETTE - Solange PAJAUD - Jean-Louis PELFORT - Ali RADJA et les ASSOCIATIONS.

Mise en page : Corinne VALENTIN service communication de la mairie de Villate et Nadine CARLES.

Impression : Imprimerie Cazaux Av. des Pyrénées, 31600 Muret.

Avertissement : les textes rédactionnels communiqués par les associations engagent la responsabilité de leurs auteurs.



Le mot du Maire

Villatoises, Villatois,

Enfin un peu de répit ! La Covid semble s'essouffler, mais pour autant, restons prudents !

Malheureusement, le conflit entre l'Ukraine et la Russie qui a éclaté aux portes de l'Europe est venu entacher notre sortie de crise sanitaire. Nous ne sommes jamais assez vigilants avec certains dirigeants politiques qui sont avant tout « des hommes de guerre ». Je soutiens avec force le courage du peuple ukrainien et vous remercie toutes et tous pour votre générosité et votre solidarité.

Concernant notre pays, souhaitons qu'après les échéances électorales du premier semestre 2022, la France retrouve un nouvel élan républicain.

Comme chaque année au printemps c'est la période du vote du budget ! Grâce à la rigueur de l'adjointe aux finances Mme Solange PAJAUD, nous avons maintenu un bon équilibre des comptes et nous n'avons pas eu à augmenter les taxes. Le budget de la mairie et celui du CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) ont été votés à l'unanimité. Je remercie les élus pour leur confiance.

Le PLU est arrivé au terme de la révision malgré les contraintes administratives et le retard lié à la Covid. Nous avons respecté les zones agricoles, les recommandations du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PLH (Plan Local de l'Habitat) qui nous imposent la construction d'environ 12 logements par an. La municipalité a donc prévu des zones constructibles pour les années à venir.

Je tiens à remercier le monde associatif qui, en dépit des contraintes sanitaires, a fait tout son possible pour continuer d'exister et a su renouer le lien social qui unit les habitants de Villate. Nous aurons bientôt le plaisir de nous retrouver à l'occasion des prochaines festivités dont la traditionnelle fête locale.

En attendant ces moments de convivialité, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances d'été.

*Le Maire,
J.C. GARAUD*

Délibérations

Séance du 20 janvier 2022

Avis du conseil municipal sur les réponses des Personnes Publiques Associées dans le cadre de la révision du PLU

M. Claude DUFOUR, 1^{er} Adjoint au Maire, responsable de l'urbanisme présente le PLU.

Le conseil municipal décide :

- De prendre acte des avis des personnes publiques associées.
- De valider la note présentée par M. le Maire avec la suite qui sera donnée à ces avis lors de l'approbation de la révision du PLU et annexée à la présente délibération.
- De dire que cette note fera partie du dossier de PLU soumis à enquête publique.

Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Compte tenu de la nécessité d'assurer des fonctions de gestion comptable et financière et de gestion des ressources humaines pour le bon fonctionnement des services, il convient de créer un emploi de secrétaire de mairie à temps complet pour assurer ces fonctions. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide de créer un emploi permanent de secrétaire de mairie.

Transfert de compétence supplémentaire en matière de tourisme et de chemins de promenade et de randonnée et modification des statuts du Muretain Agglo

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide :

- D'approuver le transfert au Muretain Agglo de la compétence supplémentaire en matière de tourisme : étude, création, aménagement, entretien, balisage des sentiers de promenade et de randonnée (PDIPR).
- D'approuver l'habilitation statutaire à solliciter le conseil départemental de la Haute-Garonne, afin de pouvoir bénéficier d'une délégation, en matière d'entretien et de balisage des sentiers de promenade et de randonnée hors plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).
- D'approuver les statuts du Muretain Agglo ainsi modifiés et tels qu'annexés à la présente délibération.

Séance du 23 mars 2022

Convention de mise à disposition de services entre la commune et le Muretain Agglo pour l'entretien des voiries communales hors chemins ruraux du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Le conseil municipal approuve les termes du projet de convention et les conditions financières qui prévoient le remboursement par le Muretain Agglo, aux communes, des dépenses d'entretien du matériel et des services mis à disposition pour l'année 2022.

Séance du 4 avril 2022

Approbation du compte de gestion 2021

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif 2021 du Maire et les écritures du compte de gestion 2021 du Receveur municipal, le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte administratif 2021

Mme Solange PAJAUD, 2^{ème} Adjointe au Maire déléguée aux finances, présente le compte administratif de l'exercice 2021 en accord avec le compte de gestion du Receveur municipal. M. le Maire quitte la séance afin de permettre au conseil municipal de statuer. M. Claude DUFOUR prend la présidence de la séance.

Dû l'exposé de Mme PAJAUD, le conseil municipal donne son accord et approuve le compte administratif 2021 qui présente un excédent de Fonctionnement de 109 755,88 € et un excédent d'Investissement de 106 148,02 €.

Affectation du résultat de l'exercice 2021

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 125 000 € au Fonctionnement et la somme de 59 755,88 € en Investissement.

Vote du budget primitif 2022

Mme Solange PAJAUD donne le détail par chapitre de la section de Fonctionnement et de la section d'Investissement.

Le conseil municipal donne son accord et vote le Budget Primitif 2022 par nature et par chapitre pour la section de Fonctionnement et pour la section d'Investissement.

Vote des taxes 2022

Du l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter pour 2022 les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 40,43%
- Taxe foncière (non bâti) : 95,10 %

Soutien à la population ukrainienne

Du l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine dans la mesure des capacités de la commune :

- Par la collecte de matériel avec tous les partenariats nécessaires (CCAS, Préfecture, AMF...).
- Par un don d'un montant de 500 € auprès du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

Séance du 2 juin 2022

Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager la révision du PLU et les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre. Considérant que les résultats de l'enquête publique et que les avis des Personnes Publiques Associées nécessitent des modifications du projet du PLU, sans remise en cause de l'économie générale du PADD, le conseil municipal décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à cette délibération.

Le PLU deviendra exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité et après transmission à Madame le Sous-Préfet de Muret.

Transfert de propriété du radar pédagogique posé par le SDEHG

En 2018, le SDEHG a implanté 192 radars pédagogiques sur le département de la Haute-Garonne dont un sur le territoire de la commune de Villate. A l'issue d'un partenariat de 40 mois, le SDEHG doit procéder au transfert, à titre gratuit, de la propriété du radar à la commune.

Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à accepter la propriété à titre gratuit du radar pédagogique implanté par le SDEHG avenue des Platanes.

SIVOM SAGe – Modifications statutaires

Le conseil municipal décide d'approuver l'extension du périmètre d'intervention du SIVOM SAGe pour la compétence Eau Potable, pour le Muretain Agglo aux communes suivantes : Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bragayrac, Empeaux, Fonsorbes, Labastidette, Lamasquère, Lavernose-Lacasse, Le Fauga, Sabonnères, Saiguède, Saint-Clar-de-Rivière, Saint-Hilaire, Saint-Lys et Saint-Thomas, étant précisé que cette compétence « eau potable » recouvre les trois missions de production, transport et stockage et distribution et d'approuver les statuts du SIVOM SAGe modifiés.

Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

Les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés, pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées, pour les actes individuels et le cas échéant après transmission au contrôle de légalité. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient d'une dérogation. Les communes peuvent choisir par délibération les modalités de publicité des actes.

Le conseil municipal décide d'adopter la proposition de M. le Maire, à savoir une publicité par publication papier en mairie, à compter du 1^{er} juillet 2022.

Convention entre les communes de Pins-Justaret et Villate pour le financement des dépenses courantes

Les communes de Pins-Justaret et Villate entretiennent des relations proches du fait de leur configuration et de leur proximité géographique notamment dans les domaines scolaire et associatif. Le Muretain Agglo a restitué à la commune de Pins-Justaret les trois compétences suivantes : Le service à table pour la restauration scolaire, les ATSEM et l'entretien ménager des bâtiments communaux. Ces nouveaux coûts doivent être partagés avec la commune de Villate.

Le conseil municipal décide d'approuver les termes du projet de convention pour le financement des dépenses courantes.

Convention entre les communes de Pins-Justaret et Villate pour le financement des travaux de remplacement des préfabriqués des ALAE et ALSH au groupe scolaire Jean Jaurès

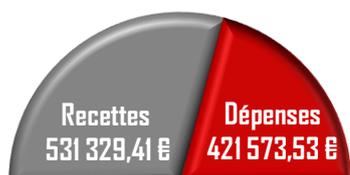
Le groupe scolaire Jean Jaurès, situé à cheval sur les communes de Pins-Justaret et Villate et propriété de la commune de Pins-Justaret, scolarise des élèves des deux communes. La commune de Pins-Justaret engage un programme de remplacement des préfabriqués de l'accueil des ALAE et ALSH considérant qu'ils ne permettent plus d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions. Un projet de convention a été élaboré pour arrêter un mode de financement en lien avec l'importance de la population de chaque commune.

Le conseil municipal décide d'approuver les termes du projet de convention avec un taux de participation établi à 19 %.



Le compte administratif est le reflet exact des dépenses et des recettes de l'année écoulée.

Fonctionnement



Investissement



Report au budget Primitif 2022

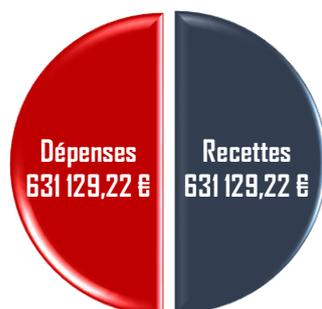
Excédent de fonctionnement 2021	109 755,88 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1	75 000 €
Excédent Total de fonctionnement	184 755,88 €

Cet excédent total de fonctionnement est reporté au budget primitif 2022. Une part sera maintenue au sein de la section de fonctionnement (125 000 €), une autre part (59 755,88 €) sera affectée à la section d'investissement.

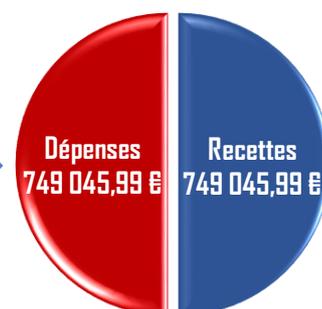
Cet excédent permet de maintenir une épargne brute pour rembourser la dette et financer l'investissement.



Fonctionnement



Investissement



	Base prévisionnelle	Taux d'imposition	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	962 000 €	40,43 %	388 937 €
Taxe foncière (non bâti)	5 100 €	95,10 %	4 850 €
TOTAL			393 787 €

En ce qui concerne les taux d'imposition des taxes locales, le conseil municipal a décidé de ne pas les relever en raison de l'augmentation sensible de la population et d'un autofinancement suffisant de nos dépenses d'investissement.

Commémoration du 19 mars 1962

Commémoration du 8 mai 1945



Cérémonie du 19 mars 1962



Cérémonie du 19 mars 1962



Cérémonie du 19 mars 1962

Nous avons renoué avec les traditionnelles commémorations du 19 mars 1962 et du 8 mai 1945 en présence du public venu nombreux. Lors du 60^{ème} anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie, les Maires des 3 communes de Villate, Pins-Justaret et Labarthe-sur-Lèze étaient réunis pour le dépôt de gerbe. La cérémonie du 8 mai 1945, commémoration du 77^{ème} anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne, s'est déroulée en présence du Maire, des élus, des portes drapeaux, du capitaine de gendarmerie de Muret, des enfants du village, de la FNACA, du Comité des Fêtes ainsi que des membres du club de pétanque. Les commémorations se sont clôturées par le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité.



Cérémonie du 8 mai 1945



Cérémonie du 8 mai 1945

Élection présidentielle

Élections législatives

Résultats des élections 2022 à Villate



Emmanuel MACRON

Résultat national
Elu avec 58,6 % des voix

Emmanuel MACRON

54,44 %
(319 voix)

Marine LE PEN

45,56 %
(267 voix)

Votants : 660 sur 802 inscrits

Exprimés : 586 (73,07%)
Abstention : (17,71%)

Bulletins nuls-blancs et vides : 74

Christine ARRIGHI

57,22 %
(202 voix)

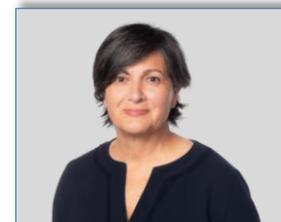
Sandrine MÖRCH

42,77 %
(151 voix)

Votants : 406 sur 804 inscrits

Exprimés : 353 (43,9%)
Abstention : (49,5%)

Bulletins nuls-blancs et vides : 53



Christine ARRIGHI

Résultat 9^{ème} circonscription
Elue avec 58,55 % des voix

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme révisé a été approuvé par le conseil municipal le 2 Juin 2022

Les principales modifications portent sur la mise en conformité avec les lois nouvelles et sur l'ouverture de zones constructibles soumises à des Orientations d'Aménagement et de Programmation

Département de la Haute-Garonne
Commune de VILLATE

PLU

Plan Local d'Urbanisme
PLU APPROUVE

Version le 06/06/2022
PLU mis à jour le 21/06/2022
Approuvé le 02/06/2022

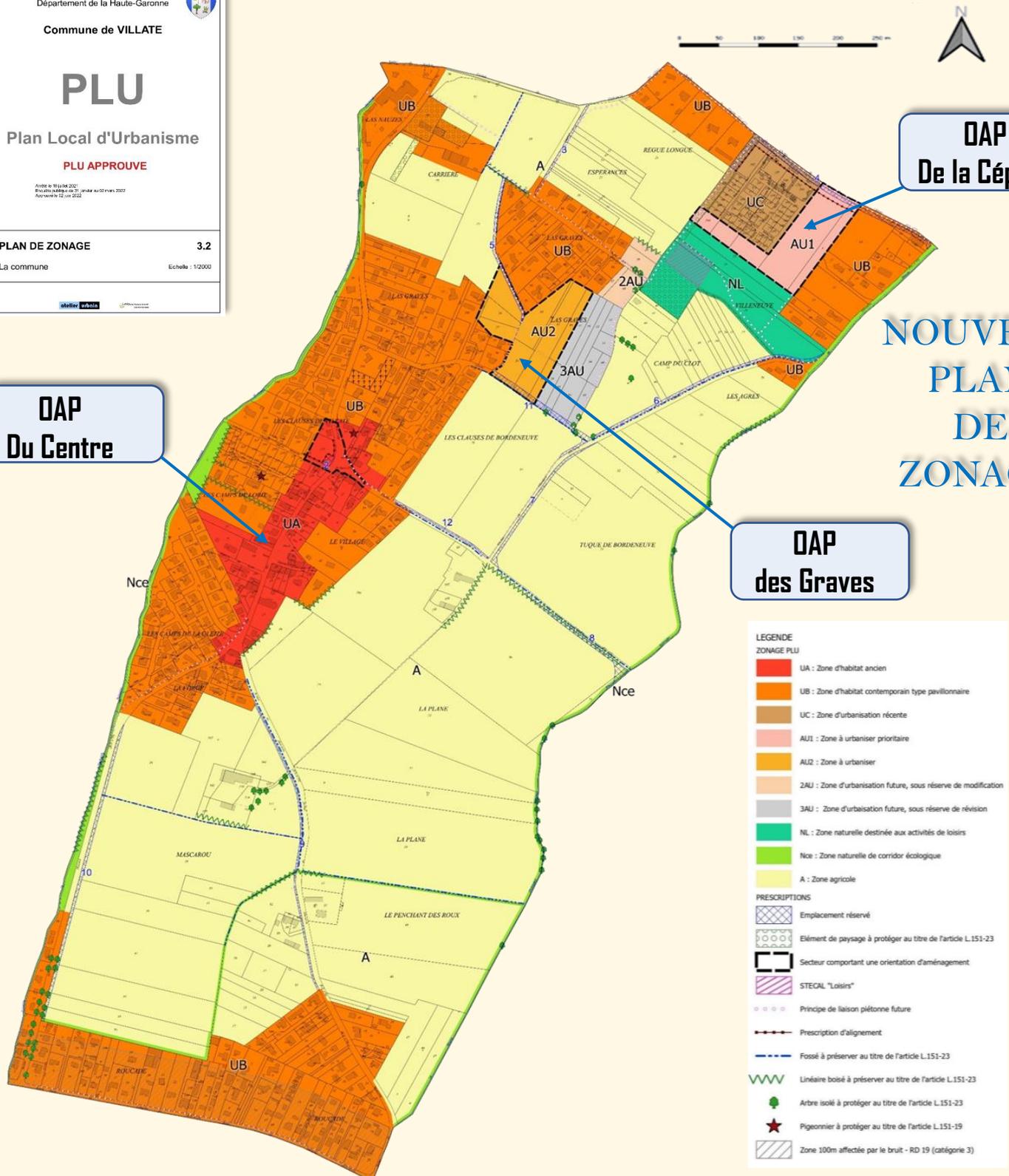
PLAN DE ZONAGE 3.2
La commune Echelle : 1/2000

DAP Du Centre

DAP De la Cépette

DAP des Graves

NOUVEAU PLAN DE ZONAGE



LEGENDE

ZONAGE PLU

- UA : Zone d'habitat ancien
- UB : Zone d'habitat contemporain type pavillonnaire
- UC : Zone d'urbanisation récente
- AU1 : Zone à urbaniser prioritaire
- AU2 : Zone à urbaniser
- 2AU : Zone d'urbanisation future, sous réserve de modification
- 3AU : Zone d'urbanisation future, sous réserve de révision
- NL : Zone naturelle destinée aux activités de loisirs
- Nce : Zone naturelle de corridor écologique
- A : Zone agricole

PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé
- Élément de paysage à protéger au titre de l'article L.151-23
- Secteur comportant une orientation d'aménagement
- STECAL "Loisirs"
- Principe de liaison piétonne future
- Prescription d'alignement
- Fossé à préserver au titre de l'article L.151-23
- Linéaire boisé à préserver au titre de l'article L.151-23
- Arbre isolé à protéger au titre de l'article L.151-23
- Pigeonnier à protéger au titre de l'article L.151-19
- Zone 100m affectée par le bruit - RD 19 (catégorie 3)

Le point sur les travaux



Non ce ne sera pas le 2^{ème} Centre Pompidou à Villate ! Soyons sérieux, ces tuyaux serviront à alimenter le château d'eau de Labarthe-sur-Lèze depuis l'usine de production d'eau potable de Saubens.

L'entrée du village



Démolition de la maison CHAUSSON

Le centre du village a changé avec la démolition de la maison de la famille CHAUSSON.

Cet espace libéré va permettre l'extension de la place du village. Ainsi, la population pourra profiter de plus d'espace vert.



Nouvelle borne incendie



En raison des dommages causés à la borne incendie située à l'intersection du chemin de Labarthe et du chemin de Villeneuve, nous avons dû procéder à son remplacement. Accrochage... Accident... Incivilité...? Pas de responsable ! Nous rappelons que ces frais sont à la charge de la commune, donc des contribuables ! Outre le changement de cette borne, nous avons fait installer une protection supplémentaire pour que cela ne se renouvelle pas.

Travaux sur le chemin de Villeneuve

- Marquage au sol de la limitation de vitesse à 30 km/h.
- Sécurisation de la chaussée : vu l'affaissement de la chaussée sur ses bordures nous l'avons sécurisée en renforçant les deux côtés sur une longueur de 800 m.

Pour votre sécurité et celle des autres...



SOYEZ PRUDENTS !

Beaucoup de joie, d'émotion et de souvenirs, mercredi 15 juin 2022, au bord des bassins d'Aqualudia qui célébrait dans la liesse populaire (plus de 1300 entrées ce jour-là) **ses 20 ans**. Mais aussi beaucoup de nostalgie... comme le rappelait André MANDEMENT en montrant des photos du temps où Aqualudia n'était pas là, passant des barres d'immeubles à la piscine « tournesol » très en vogue dans les années 80... jusqu'à la construction actuelle de cet Aqualudia qui depuis octobre 2018 a rajouté un bassin nordique. Les élus regroupés autour du président du Muretain Agglo André MANDEMENT et son délégué aux piscines Jean-Claude GARAUD maire de Villate, ont honoré de leur présence ce bel anniversaire.



Club des *Entreprises* du Muretain

« Le Club des Entreprises du Muretain s'est réuni mardi 7 juin au sein de la mairie de Villate. Au programme de cette rencontre, une présentation de la commune par M. le Maire, suivie d'une réunion autour de l'animation et de la communication du club. Le CEM compte plus de 230 entreprises du Territoire du Muretain Agglo. A souligner, les relations privilégiées du club avec Mr Jean-Claude GARAUD Maire de la commune, qui a toujours reçu les adhérents du club durant la période estivale au sein du village. »



GESTES

ECO-CITOYENS

À VILLATE

L'écologie est un sujet d'actualité, et il n'est pas réservé qu'aux adultes !



Adrian n'est encore qu'au primaire à Pins-Justaret mais l'écologie fait déjà partie de ses gènes. Il fait le tour de son quartier, équipé d'un sac poubelle, pour ramasser les déchets qui traînent. Déchets de chantiers, ménagers ou végétaux. Il y a de quoi faire !

Un exemple à suivre sans limite d'âge !

Rappel important : un encombrant est un déchet qui, en raison de son volume ou de son poids, n'entre pas dans le coffre d'une voiture. En dehors de ces règles, les encombrants ne doivent pas être présentés et abandonnés sur le domaine public. **Depuis le 1^{er} janvier 2022, le nombre d'objets collectés est limité à 4 !**



Les encombrants doivent être sortis uniquement la veille au soir de la date de ramassage sur le domaine public. Les encombrants sont collectés à partir de 4 h le matin.



Un doute, une question
05 34 46 30 50

Toute la collecte et les modalités d'accès en déchèterie, collecte verre, déchets verts... sur le site :

agglo-muretain.fr



Calendrier 2022 de la collecte des encombrants

Lundi 19 septembre
Mercredi 02 novembre



Le SIAS a fêté ses 40 ans

Le SIAS Escaliu, service d'aide et d'accompagnement à domicile, a fêté ses 40 ans le vendredi 20 mai 2022 à la salle des Fêtes de SEYSSES ; un moment fort convivial et très chaleureux préparé par les agents du SIAS avec la complicité de partenaires. Fondé par Mme Hélène MIGNON en 1982, le SIAS Escaliu est devenu aujourd'hui un des services publics majeurs de l'aide aux seniors dans le secteur. Service d'aide à domicile, portage de repas, petit jardinage, plus de 100 professionnels reconnus et compétents œuvrent chaque jour auprès des 750 bénéficiaires sur 21 communes et participent ainsi au maintien à domicile et à la dignité des seniors. C'est cet engagement continu depuis la création du service que l'ensemble des élus et des équipes ont voulu célébrer.



Mme Andrée CARDONA, présidente du SIAS a ouvert la soirée aux côtés d'Hélène MIGNON en rappelant l'attachement fort aux valeurs de service public de cette structure et toute la reconnaissance que l'on doit aux agents publics qui réalisent ces missions. Le soutien et l'attention des maires des 21 communes membres, a également été souligné comme l'un des fondements du SIAS. En effet, le lien fort avec les communes se démontre chaque jour et la présidente a remercié les maires de cet appui indispensable.



LES ASSOCIATIONS



Bonjour les anciens,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre club a repris vie les jeudis après-midi pour une partie de cartes, pour les lotos, pour des ateliers ou tout simplement pour partager un moment à papoter autour d'un café ou d'un thé !

Mais pas que cela ;

Le 7 mai : loto entre nous.

Le 14 mai : randonnée balade.

Le 17 mai : le restaurant du Lac à Poucharramet.

Le 28 Juin : sortie journée à La ferme de Lacay à Penne d'Agenais.

Nous prévoyons :

Rallye Pédestre à Toulouse centre ; jeu ludique en visitant Toulouse.

Voyage sur plusieurs jours - sortie à la journée.

Thé dansant - Théâtre et des idées à venir...

Venez donc nous rejoindre et devenir un

« Pass'y âgés » !

A très bientôt.

Martine UBIEDO



Tél : 06 41 31 28 07

Email : les.passyages@gmail.com

Le Mardi 29 mars 2022 s'est tenue la réunion de l'Assemblée Générale à la salle des fêtes de Pins-Justaret pour élire les nouveaux membres du bureau du club des seniors Pins/Villate :

Présidente : Martine UBIEDO

Vice président : Gilberte SOULIER

Trésorière : Silvine SCHLOUCH

Et les membres actifs.



Affilié à la FSGT, le CPRS, ouvert à toutes et à tous, est fortement attaché aux valeurs de la vie associative et du bénévolat.

Actuellement, le club compte plus de 110 licencié(e)s et pas moins de 11 adhérent(e)s.

Il propose une offre variée d'activités pour les amoureux de la petite reine :

.La route en cyclo-sportif et/ou en loisir.

.La route et le cyclo-cross en compétition.

.Le VTT en randonnée et/ou en compétition.

.Le vélo Gravel, qui est une pratique de vélo de route conçu pour l'asphalte et par-delà les routes. C'est la possibilité de s'évader sur les sentiers et chemins en laissant libre recours à la découverte des paysages.

La SECURITE est un point sensible, auquel les membres du C.A attachent une grande importance. Afin de sensibiliser chaque nouvel

arrivant un livret d'accueil avec les « 10 Commandements » des membres du CPRS, lui est remis.

Chaque section, forte de nouveaux projets, propose un panel de sorties aux réunions mensuelles :

.La section « cyclo » participe activement aux sorties club (en semaine et week-end) ainsi qu'aux randonnées organisées par les autres clubs de FSGT31. Les plus entraînés participent **ensemble** à des Cyclosporives régionales (la Castraise, l'Ariégeoise, la Casartelli, La Jalabert) voire plus éloignées (comme la Grand Fondo Ventoux ou la Sea-Otter Europe).

.La section « Compétition » route et cyclocross, avec des entraînements réguliers en semaine comme le week-end, participe aux différents Grands Prix, Challenges et courses organisées par la FSGT.

.La section VTT et vélo Gravel organise des sorties en Occitanie et participe à différentes randonnées tant régionales que

nationales (Roc d'Azur, Garoutade, la trace du Sanglier). Grand évènement annuel qui nécessite des semaines de préparation, le stage à Rosas (Espagne) vient clôturer la « préparation hivernale ».

Il regroupe entre 80 personnes (cyclistes toutes disciplines confondues et marcheurs) dans une grande convivialité, véritable identité du CPRS.

Tout au long de la saison sportive, des week-ends sont organisés (par des membres volontaires) en direction de départements limitrophes.

Comme chaque année, le CPRS organise 2 événements sportifs :

« LA PINS À VÉLO » en juin.

Ce rassemblement de cyclotouristes accueille entre 500 et 600 participants et demande l'investissement de 60 bénévoles.

«GRAND PRIX DE PINS-JUSTARET » qui se déroule le dimanche de la Fête de Pins-Justaret.

Le circuit de cette course est tracé entre Pins-Justaret et Villate.

Fondé sur la reconnaissance et la participation de chacun, sur la solidarité et sur une attente partagée à vivre son sport, sa passion, avec comme seul souci l'épanouissement de ses membres, **le club fête cette année ses 50 ans d'existence !** Nous lui souhaitons encore une longue vie.

Vous vous découvrez une passion pour le vélo, ou vous cherchez un club où règne **Convivialité, Partage, Respect et Sécurité**, n'hésitez pas à les rejoindre !

Pour plus de renseignements rendez-vous sur le site:

<http://cprs.fr/>

En vous remerciant.

Christy DE FREITAS

Secrétariat CPRS 2022

Chante & Co

Association de manifestations artistiques sur Toulouse et sa région. Cette association est née d'une amitié, d'une passion pour le chant, la musique et le goût du spectacle.

Chante & Co comme compagnie, comédie, copines, car c'est l'histoire de deux copines qui chantent dans leurs salons pour le plaisir mais veulent faire plus, alors Chante & Co voit le jour en 2022 à Pins-Justaret/Villate.

Si vous aimez chanter, vous produire sur scène, danser, faire du théâtre ou des sketches, vous êtes les bienvenus dans notre compagnie.

Le 21 mai 2022 nous avons participé au festival des associations culturelles Pins-Justaret/Villate.

Nous préparons la saison 2022/2023, alors si vous souhaitez nous rejoindre, contactez-nous :

Email : chantetco@gmail.com

Sms : 06 14 06 46 76



Natacha et Corinne



La Maison d'Assistants Maternelles « le berceau de Véraline »

A la Mam « le Berceau de Véraline », en plus des différentes activités proposées par les associations Calin-Caline et les Chemins de l'Eveil, les petits bouts s'épanouissent et grandissent en mini collectivité, ils apprennent à échanger et à partager avec les copains.



N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements au : 05 34 49 20 35.
Véronique, Rachel ou Edwige répondront à toutes vos questions avec plaisir.



Notre association propose des activités d'éveil pour tous les enfants de Villate et Pins-Justaret, de 3 mois à 4 ans, accompagnés par un(e) professionnel(le) de la petite enfance ou un membre de la famille. Au programme de cette saison ; éveil musical avec une musicothérapeute, motricité avec une psychomotricienne, yoga avec une praticienne en santé naturelle et spectacles. Les inscriptions aux activités se font par mail, le nombre de places étant limité, la priorité est donnée aux adhérents. Pas d'activités pendant les vacances scolaires. Vous pouvez faire le choix **d'adhérer** pour **la saison** ou au **trimestre**, ou **payer à l'activité**.

Alors n'hésitez pas et si vous avez des questions, vous pouvez nous contacter par mail ou consulter le site internet ou la page Facebook pour les actualités ou informations.

Les chemins de l'éveil



<https://sites.google.com/view/lescheminsdeleveil31/accueil>

lescheminsdeleveil31@gmail.com

Facebook : Chemin Eveil

Le club de pétanque Pins-Justaret/Villate



Le samedi 30 avril 2022,

Après de longs mois sans pouvoir organiser des concours de pétanque pour raisons sanitaires, enfin nous sommes heureux d'avoir passé une journée entre licenciés du Club de Pétanque Pins-Justaret/Villate. Cela a débuté vers 9h00 du matin pour définir les différentes équipes (au total 12 doublettes). Vers 12h15, un apéritif était offert par le Club, suivi d'un repas convivial.

Les 35 personnes présentes ont bien répondu à cet événement, le concours s'est poursuivi l'après-midi avec succès.

Merci à tous les organisateurs, les participants et les accompagnant(e)s pour cette journée.

Merci à la mairie et au Comité des Fêtes pour leur aide.

Jean-Luc LOUPIAS

Chers Villatois et Chères Villatoises

Et nous revoilà ..., gonflés à bloc, avec des manifestations où vous êtes tous conviés !!! Nous vous attendons dans la bonne humeur avec l'immense plaisir de se revoir !

- **Le dimanche 18 septembre :**
Vide grenier au sein du village
- **Le lundi 31 octobre :**
Des bonbons ou un sort Halloween pour nos enfants
- **Le dimanche 20 novembre :**
Notre loto d'automne
- **Le dimanche 11 décembre :**
L'arbre de Noël de nos bambins.



Nous comptons sur votre présence, essentielle à la continuité de la vie locale de notre village. Et bien sûr, les bénévoles en soutien, les anciens et les nouveaux, nous avons besoin de vous !

Et si la vie locale vous donne envie, aucune hésitation, nous vous attendons ! Que ferions-nous sans vous !

Au plaisir de vous revoir et surtout, Prenez-soin de vous !



- LES BRÈVES

SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN



Les habitants de la commune de Villate se sont mobilisés pour apporter une aide aux Ukrainiens. Dans les jours qui ont suivi le début du conflit, vous étiez nombreux à déposer des dons de toutes sortes en mairie (vêtements, nécessaire de premier soins, doudou... et même petits messages ou dessins faits par des enfants du village).



Dans le même élan de solidarité, la municipalité a voté au budget une dotation de 500 €.

La Protection civile est venue récupérer l'ensemble de ces généreux dons le mercredi 13 avril 2022, pour être conduits par convoi humanitaire à la frontière ukrainienne.

Nous souhaitons la bienvenue à l'Abbé Ildephonse NKIKO.



Notre nouveau curé des ensembles paroissiaux de Venerque et de Labarthe-sur-Lèze, est installé dans sa nouvelle charge depuis le 03 octobre 2021 ! Le Père Ildephonse NKIKO est né en 1965 dans le diocèse de GOMA et a été ordonné prêtre le 10 août 1995. Il est venu célébrer la messe en l'église de Villate en mars 2022 réunissant ainsi bon nombre de paroissiens ! Nous espérons le revoir pour la messe lors de la Fête locale en septembre prochain.



Naissances



Gaël HEBERLE	06/01/2022
Lélio MAZEL	01/03/2022
Gino MILHAVET	16/03/2022
Salvador MACHADO LOPES	24/03/2022
Lou SCHAEFFER ALLIERES	13/05/2022
Nina SCHAEFFER ALLIERES	13/05/2022
Tiago BUTEAU BARRAILLE	14/05/2022
Léonie REYNIERS	20/05/2022
Lina BOUADJAH	23/05/2022
Amaïa PLETT	17/06/2022
Candice GARCIA	20/06/2022

Décès



Hamdane SALAH	25/12/2021
Christian RUISET	09/01/2022
Daniel BUZEAU	04/02/2022
Martine HUERTA	06/02/2022
Monique ARPIZOU	09/03/2022
André SOULE	07/05/2022
Pierre MAURETTE	25/06/2022

Mariages



Cyril CASTEL et Manon SROCZYNSKI 25/06/2022



Informations municipales

Comment et où faire sa demande de renouvellement de carte d'identité ou passeport.

Se rendre dans une mairie équipée d'une station d'enregistrement (attention la mairie de Villate n'est pas équipée). Liste des communes sur le lien :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr> > Carte-nationale-d-identité

Afin de faciliter vos démarches, vous pouvez procéder à **une pré-demande en ligne**, sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Il vous sera demandé :

- . D'acheter un **timbre fiscal dématérialisé**.
- . De **créer votre compte** sur le site.
- . De remplir un **formulaire de pré-demande** en ligne. (un **numéro de pré-demande** vous sera délivré et sera à fournir à la mairie équipée).

. De **prendre rendez-vous** auprès de la mairie équipée d'une station d'enregistrement de votre choix.

La validité de la pré-demande est de 6 mois.

Votre présence est obligatoire pour la prise d'empreintes.

Lors du rendez-vous des pièces justificatives vous seront demandées pour finaliser votre dossier.

Nuisances sonores

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses, perceuses etc... peuvent être effectués seulement aux horaires suivants sous peine d'amende :

Jours ouvrables	8h30 à 12h00	14h30 à 19h30
Samedi	9h00 à 12h00	15h00 à 19h00
Dimanches et jours fériés	10h00 à 12h00	16h00 à 18h00

Tous les bruits liés aux comportements d'une personne ou d'un animal placé sous sa responsabilité, communément appelés « bruit de voisinage », peuvent être verbalisés par le Maire ou la gendarmerie ; notamment dans le cas de tapage nocturne. Sont considérés comme tapage nocturne tous les bruits émis entre 22 heures et 7 heures du matin.

Le montant de l'amende est de 68 euros

Bienvenue aux nouveaux habitants

Chaque année, de nouveaux habitants s'installent à Villate. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village qui est aussi désormais le leur. Il est souhaitable qu'ils se fassent connaître au secrétariat de la mairie qui les renseignera sur le fonctionnement de la commune et pourra répondre à toute question éventuelle. Les élus se feront également un plaisir de les recevoir sur rendez-vous.

La mairie est ouverte

du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Du 11/07/2022 au 19/08/2022, la mairie sera fermée les après-midi

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous tous les soirs et le samedi matin.

Tél. : 05-61-76-41-05 Mail : mairie.villate@wanadoo.fr

Site internet : mairie-villate.fr

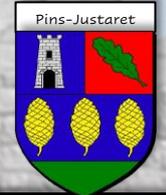
Mairie de Villate Place Saint Blaise 31860 VILLATE

DÉJECTIONS CANINES

Pour des raisons sanitaires et d'hygiène, l'article R.632-1 du code pénal interdit les déjections canines sur toutes les voies publiques (trottoirs, espaces verts et de jeux publics). Tout propriétaire de chien est donc tenu de ramasser les déjections de son animal. Le fait d'abandonner les crottes de son chien expose à une contravention de 2^{ème} classe.

Le montant de l'amende est de 35 €

Toutefois les communes qui le désirent sont libres d'augmenter jusqu'à 450 € le montant par arrêté municipal. Merci de votre aide pour le maintien de la propreté de notre village.



Le 11^{ème} Festival des associations culturelles de Pins-Justaret/Villate avait pour thème :

LES ASSOCIATIONS CULTURELLES

REFONT L'HISTOIRE DE FRANCE !



Un grand merci et félicitations à tous les artistes...



BONNES VACANCES !

